Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260330-2026_03_30_D44-DE

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 44

L'an deux mil vingt-six, le trente mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2026 Convocation affichée le : 20 mars 2026

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO CHERRE, J.L. LANDREIN, J. BOULC'H, A. BRENAUT, A. RIOU, D. SALAÜN, G. BERNARD, A. LAMANDA, A-M. BRETEL, L. LE GUILLOU, D. MENUGE, S. MAO, M. VOLANT LE DEROFF, B. BARBIER, M. CAENES-BARDON, D. MORVAN, E. DE OLIVEIRA-ORIOL. M. QUERE.

Absent excusé :

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 19

Procuration :

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet suite à promotion interne.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L 313-1 à L332-8 ;

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

I! appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la liste d'aptitude à la promotion interne du grade d'agent de maîtrise en date du 26/03/2026 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'une promotion interne ;

Sur le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260330-2026_03_30_D44-DE

- **DECIDE** la création à compter du 01/04/2026 d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires pour assurer les fonctions d'agent de maîtrise du service technique.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Pour copie certifiée conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.